



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Quarantième session

Rome, 3-8 juillet 2017

Nomination de représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel

Résumé

L'article 4a) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dispose que «*la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés*». Aux termes de l'article 6c), le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée se compose «*de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation*». Le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM) se compose de trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO; trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général et trois membres (et trois suppléants) élus par les participants fonctionnaires de la FAO et du PAM.

Pour des questions de temps et afin d'éviter que les réunions du Comité des pensions du personnel, qui se tiennent à Rome, n'occasionnent des frais de voyages trop lourds, la Conférence a en général désigné des représentants résidant à Rome.

Suite que la Conférence est invitée à donner

La Conférence est invitée à nommer au Comité des pensions du personnel:

- Un membre pour remplacer M. Bah Konipo, ancien Représentant permanent adjoint de la République du Mali auprès de la FAO, et achever son mandat, qui prendra fin le 31 décembre 2019;
- Un membre pour remplacer Mme Abla Malik Osman Malik, ancienne Représentante permanente suppléante de la République du Soudan auprès de la FAO, et achever son mandat, qui prendra fin le 31 décembre 2018;
- Un membre qui siègera du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- Un membre suppléant qui siègera du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- Un membre qui siègera du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021;
- Un membre suppléant qui siègera du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Kamila Guseynova
Secrétaire du Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM
Service d'appui à la gestion des ressources humaines
Tél.: +39 06570 53382

1. L'article 4a) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dispose que «*la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés*». Aux termes de l'article 6c), le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée se compose «*de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation*».

2. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM contribue de façon importante à l'effort général visant à harmoniser les pensions des Nations Unies et leur administration avec les besoins des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et de leurs fonctionnaires, lesquels peuvent exercer leurs fonctions et prendre leur retraite dans tous les pays du monde. De par sa nature même, la fonction publique internationale au sein du système des Nations Unies exige une attention particulière et les questions portées à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies doivent faire l'objet d'analyses approfondies. Le Comité a pour mandat:

- d'examiner les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions, afin de déterminer les modifications qui pourraient y être apportées, de façon que la délégation du Comité communique sa position au Comité mixte de la Caisse qui, le cas échéant, formule à son tour des recommandations à l'Assemblée générale des Nations Unies;
- d'interpréter et d'appliquer les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions en cas de contestation, par des participants fonctionnaires de la FAO ou du PAM, d'une décision du Secrétaire du Comité des pensions du personnel concernant les droits des participants et/ou leur statut;
- d'accorder les pensions d'invalidité (de 25 à 30 cas par an), conformément aux Statuts et au Règlement de la Caisse commune des pensions.

3. Le Comité se réunit à Rome aussi fréquemment que de besoin (normalement de six à huit fois par an pour des réunions d'une demi-journée). Il nomme trois membres et trois suppléants (un membre et un suppléant parmi les membres désignés par la Conférence de la FAO, son Directeur général et les fonctionnaires de la FAO et du PAM participant à la Caisse commune des pensions, respectivement) pour représenter l'Organisation au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la plus haute instance administrative de la Caisse, qui relève directement de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Comité mixte tient des sessions ordinaires au moins une fois tous les deux ans.

4. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM se compose de:

- trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO;
- trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général;
- trois membres (et trois suppléants) élus par les participants fonctionnaires de la FAO et du PAM.

5. Les membres et les suppléants actuels désignés par la Conférence sont les suivants:

Mandat	Membres	Suppléants
1 ^{er} janvier 2017- 31 décembre 2019	Poste vacant Devait être occupé par: M. Bah Konipo Ancien Représentant permanent adjoint du Mali auprès de la FAO	Mme Daleya Uddin Représentante permanente suppléante de la mission des États-Unis d'Amérique auprès des organismes des Nations Unies
1 ^{er} janvier 2016- 31 décembre 2018	Poste vacant Devait être occupé par: Mme Abla Malik Osman Malik Représentante permanente suppléante de la République du Soudan auprès de la FAO	M. Spyridon Ellinas Représentant permanent suppléant de la République de Chypre auprès de la FAO
1 ^{er} janvier 2015- 31 décembre 2017	M. M. D. Mafizur Rahman Représentant permanent suppléant de la République populaire du Bangladesh auprès de la FAO	Mme Roxana Oller Catoira Deuxième Secrétaire de l'État plurinational de Bolivie auprès de la FAO

6. Pour des questions de temps et afin d'éviter que les réunions du Comité des pensions du personnel, qui se tiennent à Rome, n'occasionnent des frais de voyages trop lourds, la Conférence a en général désigné des représentants résidant à Rome.

7. La Conférence est invitée à nommer au Comité des pensions du personnel:

- a) M. Anton Minaev, Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie auprès de la FAO, pour remplacer M. Bah Konipo en qualité de membre et achever son mandat, qui prendra fin le 31 décembre 2019;
- b) Mme Saadia Elmubarak Ahmed Daak, Conseillère à l'agriculture de la République du Soudan auprès des organismes des Nations Unies à Rome, pour remplacer Mme Abla Malik Osman Malik en qualité de membre et achever son mandat, qui prendra fin le 31 décembre 2018;
- c) M. Antonio Ricarte, Conseiller ministériel et Responsable adjoint de la Représentation permanente du Brésil auprès de la FAO, qui siègera en qualité de membre du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- d) M. Vlad Mustaciosu, Représentant permanent adjoint de la Roumanie auprès de la FAO, qui siègera en qualité de membre suppléant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.
- e) Mme Alice Gisèle Sidibe-Anago, Représentante permanente adjointe du Burkina Faso auprès de la FAO, qui siègera en qualité de membre du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.
- f) M. Shahin Ghorashizadeh, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de la FAO, qui siègera en qualité de membre suppléant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.